

Bulletin d'inscription

Photo

Réservé à CCI Hautes Alpes Formation - Dossier reçu le :

FORMATION*

Intitulé Dates

ÉTAT CIVIL

Nom* Prénom*

Adresse*

Code postal* Ville*

Téléphone* Pays*

E-mail *

Date de naissance (xx/xx/xxxx)* Lieu de naissance

N° Sécurité Sociale*¹ | | | | | | | | | | | | | | | |

Personne à prévenir en cas d'accident (nom + tél)²

VOTRE SITUATION A L'ENTRÉE EN FORMATION * - FINANCEMENT

Salarié (e) Nom et adresse de l'employeur³ :

Etudiant (e) **En Formation**

Travailleur indépendant, précisez :

Inactif **Demandeur d'emploi:** Non Inscrit à Pôle Emploi

Inscrit à Pôle Emploi / Depuis le :

N°identifiant Pôle Emploi :

Allocations Chômage⁴ OUI NON - Jusqu'au

Avez-vous déjà effectué des démarches pour le financement de votre formation ?⁵ OUI NON

- Si OUI auprès de quel organisme ?

Quel est votre niveau d'étude ?

aucun diplôme CAP/BEP Bac Bac +2 Bac +3 ou 4 Bac +5 et plus

Comment avez-vous connu CCI Hautes Alpes formation ?

Internet Relation Pôle Emploi/Mission Jeunes Réseaux sociaux Autre

Covoiturage

CCI Hautes Alpes Formation communique vos coordonnées (adresse, téléphone et mail) aux stagiaires inscrits sur la même formation pour organiser d'éventuels covoiturages. Si vous ne souhaitez pas apparaître dans cette liste, merci de nous en informer par mail.

Date et Signature*

Bulletin à renvoyer à

Par courrier : CCI Hautes Alpes Formation
36 Avenue de la République - 05100 Briançon
Par e-mail : s.gauvrit@cci05formation.fr



Les informations recueillies dans le présent bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique, destiné à la gestion des formations proposées par CCI Hautes Alpes Formation et à satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à CCI Hautes Alpes Formation au 36 avenue de la république à Briançon.

1. Disposer de votre numéro de sécurité sociale nous permet de déclarer auprès des caisses de sécurité sociale d'éventuels accidents du travail survenus lors de votre période de formation.
2. Ne conditionne en aucun cas l'inscription à la formation. Cette donnée ne sera utilisée qu'en cas d'accident survenu lors de la formation.
3. Si vous êtes salarié(e), nous avons besoin de connaître le nom et l'adresse de votre employeur afin de vous conseiller sur le financement de votre formation par l'entreprise
4. Si vous êtes demandeur d'emploi, nous devons connaître l'étendue de vos droits afin de vous proposer les solutions adéquates en termes de rémunération de la formation
5. Connaître les démarches de financement d'ores et déjà effectuées permettra aux équipes de CCI Hautes Alpes Formation de dresser un diagnostic plus rapide et plus efficace.

Document recto/verso

Autorisation d'utilisation de photos et/ou de séquences vidéo/voix

Dans le cadre de sa politique de communication institutionnelle, sociale et événementielle, CCI Hautes-Alpes Formation est amenée à prendre et utiliser des photos, images et séquences vidéo/voix qui pourront être diffusées au travers de différents supports et médias écrits et/ou numériques internes et/ou externes. Conformément à l'Article 9 du Code Civil portant sur le respect de la vie privée et aux dispositions de la Loi du 6 Janvier 1978 modifiée, CCI Hautes-Alpes Formation se doit de recueillir le consentement préalable des personnes concernées avant traitement et diffusion de données à caractère personnel. C'est pourquoi, nous vous remercions de bien vouloir compléter et signer la présente autorisation.

Nom _____ **Prénom** _____

autorise CCI Hautes-Alpes Formation à prendre et utiliser des

- Photos*
- Vidéo*
- Enregistrements sonores*
- avec mention de mes coordonnées (nom-prénom)

que j'aurais fournis ou qui auront été réalisés exclusivement par CCI Hautes-Alpes Formation ou par le(s) prestataire(s) qu'elle aura mandaté(s) à cet effet, en vue de la création de supports de communication à caractère non commerciaux tels que :

- Films
- Guides
- Rapport annuel d'activités, rapports et études thématiques
- Reportages (réunions, séminaires, conventions, événements professionnels, foires et salons)
- Newsletter

et qui pourront être diffusés :

- sur support papier
- via l'intranet de la CCI des Hautes-Alpes puis l'intranet régional PACA
- sur les sites internet de CCI Formation www.hautes-alpes.cci.fr et www.cci05formation.fr
- sur les sites des diffuseurs de vidéo en ligne : Youtube, DailyMotion
- sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Instagram, Google+)
- diffusion audiovisuelle
- CD, DVD

Date et Signature* (précédée de la mention « lu et approuvé »)

***Réponses et mentions obligatoires**

Les informations recueillies au travers de la présente autorisation ainsi que la base de données photographique, vidéographique et sonore font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel déclaré à la CNIL.

Les photos, images et séquences vidéo-voix seront exclusivement utilisées par CCI Hautes-Alpes Formation et ne seront ni transmises, ni cédées, ni échangées avec des tiers, en dehors de leur diffusion. Leur durée de conservation sera limitée à la finalité de leur communication et des supports de diffusion utilisés.

Conformément à la Loi du 6 Janvier 1978 modifiée, la présente autorisation est révoquée à tout moment et vous pourrez exercer vos droits d'accès, de modification et/ou de suppression de tout ou partie des données vous concernant en vous adressant à :

CCI HAUTES ALPES FORMATION

36 avenue de la République

05100 BRIANCON

Tel. 04.92.21.27.33

www.cci05formation.fr -

contact@cci05formation.fr

N° Existence : 93.05.P.001405

N° SIRET : 180.500.019.00039

LISTE DE RANDONNEES exigée par le CNSNMM

Merci de nous faire un point sur l'avancement de votre liste de randonnées :

	Nombre de randonnées réalisées	Observations
Catégorie A – 9 randonnées dénivelé positif cumulé > 1000 m		
Catégorie A' - Itinérance de 5 jours		
Catégorie B – 10 randonnées figurant sur la liste type mise en ligne sur site CNSNMM		
Catégorie C – 10 randonnées correspondant à l'unité de formation optionnelle		Merci de cocher l'option choisie : <input type="radio"/> Option « Milieu Montagnard Enneigé » <input type="radio"/> Option « Milieu Montagnard Tropical et Equatorial »

Diplôme d'Etat Accompagnateur en Montagne

Janvier 2024

Qu'est ce que le métier d'Accompagnateur en Montagne?

CONTACTS

*C.N.S.N.M.M

Centre National de Ski
Nordique et Moyenne
Montagne

1848 route des Pessettes

Lieu dit Jacobeys

39220 PREMANON

Tél. 03 84 60 78 37

cnsnmm.accueil@ensm.sports.gouv.fr

<http://cnsnmm.sports.gouv.fr>

L'Accompagnateur en Montagne (AEM) est le professionnel de la montagne qui vous guide lors de vos voyages en France ou à l'étranger ou dans vos activités comme la randonnée pédestre, la raquette à neige, le trail, la marche nordique.

L'Accompagnateur en Montagne est un professionnel de la montagne habilité à encadrer ces activités toute l'année et sur un ou plusieurs jours (randonnée, raid, trek...) dans l'univers montagnard en France comme à l'étranger. Il peut présenter aux randonneurs, petits et grands, scolaires et vacanciers, les richesses du milieu naturel traversé (faune, flore, géologie, météorologie....) et aborde également les aspects culturels et humains des massifs parcourus (patrimoine bâti, modes de vie et traditions, histoire et légendes..).

L'AEM doit savoir se vendre et donc faire preuve d'originalité et de diversification dans ses produits. L'AEM peut, par exemple, proposer des randonnées à thème, très prisées du public : découverte du patrimoine culturel, de la gastronomie, parcours

viticole ou encore de l'entraînement sportif en montagne pour des activités telles que la marche nordique ou le trail.

Sociabilité, faculté d'adaptation, curiosité sont les qualités essentielles et nécessaires pour exercer ce métier. A cela s'ajoute une hygiène de vie de sportif indispensable pour travailler au rythme des saisons.

Le métier d'AEM permet d'exercer et de travailler sur l'année, mais il reste pour beaucoup un métier saisonnier.

Pour exercer, il est impératif d'obtenir le Diplôme d'État d'Accompagnateur en Montagne, diplôme délivré par le Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne, CNSNMM* et reconnu à l'étranger.



L'emploi ?

Les Accompagnateurs en Montagne sont à 75 % des travailleurs indépendants ou autoentrepreneurs souvent pluriactifs (titulaires d'autres Brevets ou Diplômes d'Etat des champs des sports de nature tels que moniteur de ski alpin ou nordique, pisteur-secouriste, mais aussi acteurs du tourisme : hébergeurs, gardiens de refuge...). Environ 25 % d'entre eux sont salariés de structures d'hébergement ou de réseaux du tourisme et de l'action sociale, de salariés de la fonction publique ou gestionnaires d'entreprise.

Revenus de l'AEM à titre indicatif :

1 800 € net en moyenne pour un accompagnateur salarié.

Pour les travailleurs indépendants, les honoraires sont libres et fixés pour chaque prestation selon l'activité, le massif, le niveau de difficulté, le nombre de participants : de 160 € à 360 € la sortie.

Comment devenir Accompagnateur en Montagne ?

Pour exercer ce métier, il est obligatoire d'être titulaire du **Diplôme d'Etat d'Accompagnateur en Moyenne Montagne**. "Le diplôme d'Etat Alpinisme-Accompagnateur en Moyenne Montagne est un diplôme de niveau 5 attestant, pour tout public, des compétences de son titulaire pour encadrer, conduire, animer, enseigner, entraîner en sécurité des personnes ou des groupes en moyenne montagne, à l'exclusion des zones glaciaires et des zones de rochers, canyons terrains nécessitant pour la progression l'utilisation du matériel ou des techniques de l'alpinisme".

Source : CNSNMM

La formation est organisée et gérée par le CNSNMM*. Avant d'accéder à la formation, composée de l'unité de formation commune à l'ensemble des diplômes de la filière Montagne (FGCMEEESM), de 5 Unités de Formation spécifiques, 2 périodes d'observation et une période de stage en situation professionnelle, il faut réussir l'Examen PROBATOIRE.



L'examen probatoire ?



Les prérequis pour déposer un dossier d'inscription à l'examen probatoire :

- être en excellente condition physique et sportive.
- être âgé de 17 ans révolus au 1er janvier de l'année de l'examen.
- être titulaire de la **liste de randonnées** exigée par le CNSNMM. Cette liste est à déposer sur la plateforme <https://liste-proba-amm.fr/>. Elle peut être réalisée seul ou avec des amis et doit être certifiée exacte sur l'honneur.
- être titulaire du PSC1.

L'examen probatoire a pour but de vérifier votre condition physique, votre maîtrise des techniques d'orientation, votre niveau technique en terrain varié et votre culture montagnarde. Il constitue un test d'entrée dans le cursus de formation.

Un candidat peut se présenter à cet examen 2 fois par an, au printemps, et à l'automne.

L'examen probatoire comprend deux épreuves :

- 1 : un questionnaire portant sur l'environnement montagnard naturel et humain et l'expérience de la vie en montagne.**
- 2 : une épreuve de marche et orientation en terrain varié en montagne, accessible pour les candidats ayant validé la 1ère épreuve uniquement.**

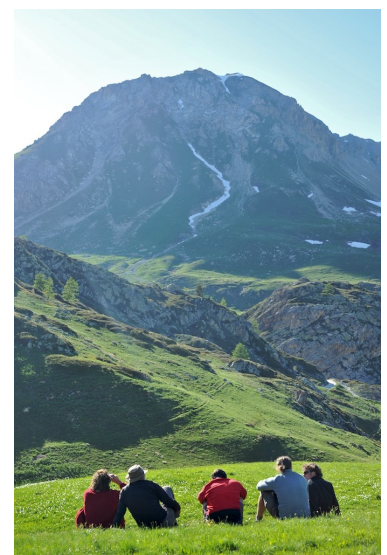
Les inscriptions se font sur internet, via l'interface GEPAF0 MONTAGNE : <http://www.gepafom.fr/jsra/login>, **au moins 2 mois avant la date prévue de l'examen.**

Préparations à l'examen probatoire

Se présenter à l'examen probatoire avec de bonnes chances de réussite nécessite une préparation certaine, entreprise bien en amont de l'examen probatoire.

Notre centre de formation propose des **préparations spécifiques à l'examen probatoire** dont les objectifs sont les suivants :

- Préparation physique et gestion de l'entraînement
- Connaissance de la flore, de la faune et du milieu montagnard. Eléments de géologie et météorologie, nivologie, écologie générale, connaissance du métier
- Exercices de terrain varié
- Bases en nutrition et gestion du stress
- Maîtrise des techniques d'orientation. (cours d'orientation et de cheminement), tests blancs
- Mise en situation professionnelle, conduite de groupe. Sécurité en montagne.
- Examens blancs



Quelle préparation choisir ?

- ◆ **Préparation renforcée** (de mai à septembre), financée par la Région PACA et le Fonds Social Européen pour les demandeurs d'emploi, dans la limite de 9 places sous conditions (nous consulter) pour préparer le probatoire d'automne.
- ◆ **Préparation modulaire** (de mai à septembre) "à la carte", selon vos besoins, votre budget et vos disponibilités : possibilité de suivre une ou plusieurs semaines de formation. Accessible aux candidats inscrits aux probatoires de printemps et d'automne.
- ◆ **Stage intensif** de 5 jours en mai pour acquérir les bases et une méthodologie en course d'orientation pour optimiser ses capacités de réussite au probatoire du printemps.
- ◆ **Autonomie et sécurité dans le déplacement en raquettes** : une semaine en janvier et/ou mars. L'objectif de ce stage est de contribuer ou de finaliser les prérequis hivernaux de la liste de randonnées obligatoire.

Vos contacts

Sandrine GAUVRIT - T. 04 92 21 56 17 - s.gauvrit@cci05formation.fr

36 avenue de la République
05100 BRIANÇON - www.cci05formation.fr



 Retrouvez-nous sur Facebook